Maires de France
La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité | Gratuit
n° 449 | Octobre 2026

Édito

Calendrier législatif

Le temps est compté



Les semaines passent et le retard s'accumule dans l'examen de textes attendus : extension des compétences des policiers municipaux et des gardes champêtres, modernisation de la sécurité civile, simplification des normes concernant les collectivités. Faute de session extraordinaire en septembre, ces réformes auront bien du mal à passer dans l'entonnoir législatif. Cet automne, le débat budgétaire polarisera les discussions à l'Assemblée et au Sénat, avant l'achèvement de la session parlementaire fin février 2027 en raison de l'élection présidentielle.

Le projet de loi sur les policiers municipaux et les gardes champêtres, coproduit par l'AMF, le ministère de l'Intérieur et le Sénat, est attendu. Il permettra aux communes sur décision du maire d'élargir les prérogatives judiciaires des agents municipaux. Adopté au Sénat le 10 février dernier, il n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale malgré les engagements gouvernementaux.

En matière de sécurité civile, le gouvernement vient enfin de présenter son projet de modernisation, après le « Beauvau de la sécurité civile » et les incendies historiques de l'été. L'AMF a créé en juillet un fonds de soutien et travaille avec les maires. Elle propose notamment un audit des dépenses des SDIS, la reprise par l'État des transports sanitaires relevant de la santé, le renforcement des obligations légales de débroussaillement et l'intégration des maires dans la chaîne opérationnelle.

Le projet de loi de simplification des normes applicables aux collectivités, adopté par le Sénat en juin, risque également d'être abandonné. Le nouvel acte de décentralisation promis par le Premier ministre est resté lettre morte. En attendant, le gouvernement présente un budget qui prélève davantage sur les ressources des collectivités sans redresser les finances publiques.

L'AMF reste mobilisée pour faire aboutir les mesures utiles aux communes. L'exécutif ne doit pas laisser le temps filer.

DAVID LISNARD, président de l'AMF



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027

L'AMF fixe ses lignes rouges au gouvernement

Le projet de loi de finances pour 2027 fait peser une nouvelle et lourde contrainte sur les communes et les intercommunalités. L'AMF regrette que ces mesures aient été élaborées sans réelle concertation avec les représentants des collectivités et demande au Parlement de revoir profondément un texte qui fragilise les services publics locaux et l'investissement. Il ne peut être reproché aux collectivités de ne pas prendre part à l'effort de redressement des comptes publics. Elles ont déjà supporté, en 2025 et 2026, des prélèvements directs sur leurs ressources, auxquels s'ajoutent près de 4 milliards d'euros d'annulations de crédits en 2026. Sur la seule DGF du bloc communal, plus de 82 milliards d'euros d'effort cumulé depuis 2009 ont été imposés. Pourtant, les comptes de l'État ont continué de se dégrader. Demander un effort supplémentaire aux collectivités reviendrait à leur transférer une part du déficit de l'État, sans perspective crédible de redressement.

Menace sur l'investissement

Pour 2027, l'effort demandé atteindrait au minimum 7 milliards d'euros. Le bloc communal en supporterait au moins 5 milliards. La nouvelle « contribution progressive des collectivités locales à l'effort budgétaire » s'apparente à un DILICO élargi, renforcé et non remboursable, de 2,5 milliards d'euros, dont plus de 78 % reposeraient sur les communes et les intercommunalités.

La baisse annoncée du FCTVA, à hauteur de 2,1 milliards d'euros, constitue également une ligne rouge. En faisant financer aux collectivités une part de la TVA sur leurs propres investissements, elle risque de retarder des projets, de réduire les commandes aux entreprises locales et de peser sur l'emploi. Elle affaiblirait directement l'investissement public local dans un contexte de croissance faible. L'AMF s'oppose aussi à l'allongement des délais de remboursement du DILICO et à l'écrêtement des fractions de TVA compensant les impôts locaux supprimés. Ces mesures remettent en cause les engagements pris par l'État.

L'AMF demande donc une présentation transparente, mesure par mesure et collectivité par collectivité, de l'effort réellement demandé. Elle suivra avec attention l'examen du texte au Parlement et proposera des amendements afin d'éviter la reconduction de mesures qui affaiblissent l'investissement local, réduisent l'activité économique et, à terme, aggravent le besoin de financement des administrations publiques.

LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Les maires en première ligne

Cet été, la France a été frappée par des incendies d'une ampleur inédite, ravageant des milliers d'hectares en Gironde, dans les Landes, mais aussi dans le Var et dans bien d'autres départements.



Face à cette urgence, l'AMF s'est mobilisée sans délai.
Grâce à la générosité des communes, via l'Association, la Protection civile a pu bénéficier de plus de 400 000 euros pour venir en aide aux sinistrés lors de la phase de gestion de crise.
Pour la première fois, l'AMF a également mis en place un compte dédié pour recueillir des dons. Près de 700 000 euros ont déjà été collectés et seront redistribués aux communes les plus affectées.
La répartition de ce fonds sera déterminée par une commission dédiée, en collaboration avec les présidents des associations départementales de maires, afin de garantir une aide équitable et transparente.

Les propositions de l'AMF

Au-delà de l'urgence, l'AMF a tiré les leçons de ces incendies et propose des mesures concrètes. L'Association préconise le renforcement des obligations de débroussaillement avec la refacturation aux propriétaires des travaux réalisés d'office par les communes, un lien plus étroit avec le système assurantiel afin d'inciter les propriétaires à respecter les règles et un durcissement des sanctions en cas de non-respect. La réalisation d'un PCS peut être très lourde pour des petites communes, notamment de moins de 1 000 habitants, mais il faut envisager un document allégé qui invite les élus à se saisir de la gestion du risque et les associer aux cartographies des risques. Sur le financement de la sécurité civile, l'AMF propose un état des lieux précis des finances des SDIS pour objectiver la situation et répondre aux besoins supplémentaires. L'État doit reprendre la maîtrise des missions d'assistance à la personne pour que les pompiers puissent se concentrer sur leurs missions propres. Enfin, les maires demandent à être plus présents dans la chaîne opérationnelle.
L'AMF entend donc peser sur les débats pour améliorer les prochains textes (modernisation sécurité civile et Projet de loi de Finances), tout en apportant tout son soutien financier et technique aux communes impactées.

Enquête auprès des maires

Depuis 2018, l'AMF s'associe à une équipe de recherche de Sciences-Po (CEVIPOF) pour donner la parole aux maires afin de mieux comprendre les difficultés auxquelles ils sont confrontés, mais également leurs priorités, leurs attentes et leur perception de la fonction. Pour 40 % des élus, ce scrutin a marqué le début d'un premier mandat ; pour d'autres, il a ouvert une nouvelle étape dans un engagement municipal déjà ancien. Cette enquête intervient par ailleurs dans un début de mandat exigeant pour les maires : contraintes financières, attentes croissantes des administrés, transition écologique, mais aussi les violences à l'encontre des élus.
Les résultats seront communiqués lors du congrès de l'AMF du 23 au 26 novembre prochain.

TAXATION CARBONE DES UNITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Une mesure nuisible

Afin de réduire les émissions de carbone, l'Union européenne a mis en place des quotas carbone, qui sont des autorisations d'émettre un volume défini de carbone. Une installation assujettie achète des quotas « carbone » selon différents mécanismes. Si l'entreprise a émis plus de carbone qu'elle n'a de quotas, elle paye une amende. Si elle a émis moins que ses quotas, elle peut vendre les quotas non utilisés sur le marché aux enchères. Les quotas ont donc une valeur variable en fonction de l'offre et de la demande. L'objectif des quotas carbone est d'inciter les entreprises à décarboner les énergies qu'elles utilisent. Cela implique donc que les entreprises aient la possibilité de faire des choix en matière d'énergie.
Or, les unités de valorisation énergétique (UVE) ou installations d'incinération de déchets n'ont aucune prise sur la composition des déchets qu'ils incinèrent ; cette dernière dépend des choix des industries produisant les biens de grande consommation et des habitudes de consommation des habitants. C'est pourquoi, cette taxation des UVE est contraire au principe même de la taxe carbone qui vise à inciter les industriels à opter pour des carburants décarbonés.
En conclusion, la décision de la Commission européenne d'assujettir les UVE à la taxe carbone n'a aucun effet sur la décarbonation des énergies utilisées. Elle crée les conditions d'une concurrence déloyale pour les réseaux de chaleur qui sont des équipements performants pour l'environnement. Elle fragilise les équilibres économiques de la valorisation énergétique et de la gestion des déchets et elle conduit à une hausse inacceptable de plus de 30 % du coût de la gestion des déchets pour les contribuables.

Alimentation et restauration scolaire

Réuni le 24 septembre, le groupe de travail de l'AMF a examiné des dispositions de la loi du 18 août 2026 d'urgence agricole (projet d'avenir agricole, préférence pour les produits européens, extension de la liste des produits de qualité et durables, simplification de la télédéclaration sur Ma cantine), et s'est interrogé sur leur pertinence. Il a rappelé que le principal enjeu est de permettre aux collectivités de recourir plus facilement à l'approvisionnement local de proximité, nécessitant un assouplissement de la commande publique et un soutien plus fort de l'État sur les projets alimentaires territoriaux. Par ailleurs, le groupe de travail a entendu France Terres de Pêche sur la place du poisson français dans les cantines, et Open Agrifood sur le déploiement de l'École de l'Alimentation dans les parcours scolaires.
Enfin, ont été évoquées l'évolution envisagée par la Commission européenne du programme Lait et fruits à l'école, ainsi que la publication prochaine, par l'AMF, d'un guide sur les allergies à la cantine, en lien avec des associations d'allergologues.

Pour une société accessible

La 7e Conférence nationale du handicap s'est tenue le 4 septembre dernier, en présence d'Isabelle Assih, maire de Quimper (29), et de Xavier Odo, maire de Grigny-sur-Rhône (69), maires-référents Handicap de l'AMF. À cette occasion, les maires ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une société pleinement accessible, tout en soulignant le besoin de financements et de moyens à la hauteur des enjeux. Les élus ont aussi appelé à une nouvelle méthode qui les associerait systématiquement à la mise en place des politiques publiques liées au handicap. Enfin, afin de mener à bien les 16 engagements et 65 nouvelles mesures annoncés, les maires référents ont défendu la création d'un fonds dédié à l'accessibilité universelle en direction des communes et des EPCI.

L'AMF à l'IHEMI

Le 18 septembre, l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI) a fait sa rentrée à l'École militaire, en présence du ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez. L'AMF y était représentée, notamment par Jean-Philippe Jal, maire de La Tour-de-Salvagny et directeur de l'Association des maires du Rhône, qui a intégré le 6e Cycle de la citoyenneté. Du 22 au 24 septembre, un premier module consacré aux fondements de la citoyenneté et aux valeurs républicaines a mêlé enseignements, visites et travaux collectifs. D'autres élus participent également aux formations de l'IHEMI, notamment au cycle Sécurité et Justice. *Pour vous inscrire : https://www.ihemi.fr/*

Renforcer l'éducation artistique et culturelle



À l'occasion du Conseil national des collectivités pour la culture, réuni le 24 septembre par la ministre de la Culture, les co-présidents de la commission Culture de l'AMF ont rappelé l'importance du rôle joué par les collectivités dans ce champ, et le besoin de visibilité plus forte sur les dispositifs d'accompagnement de l'État. Parmi les enjeux soulignés par les co-présidents, figure notamment le renforcement de l'éducation artistique et culturelle à l'école, afin que tous les enfants soient concernés, ce qui n'est pas le cas dans le cadre des accueils périscolaires. Ils ont également appelé à une plus forte mobilisation de l'État dans la formation des enseignants, ainsi que dans le financement des conservatoires.
Il importe aussi de maintenir la part collective du Pass culture et de travailler sur la question du transport, notamment en milieu rural. D'autres enjeux ont été exposés tels que l'adaptation des évènements culturels au changement climatique, ainsi que la nécessité pour l'État de renforcer l'aide à l'ingénierie dans les communes rurales. Enfin, l'AMF a rappelé sa position de maintien de la compétence culturelle partagée, et l'absence de transfert obligatoire de la compétence à l'intercommunalité.

Gend'élus : une montée en puissance depuis 2021

Depuis 2021, sous forme d'application et depuis 2025 sous forme de site internet, Gend'élus s'impose comme une plateforme incontournable pour les élus locaux. Avec 20 000 consultations mensuelles en moyenne, cet outil numérique accompagne les maires face aux incivilités et à la délinquance du quotidien, dans le cadre d'un partenariat resserré entre la Gendarmerie nationale et l'AMF. Les préoccupations des élus se reflètent dans les fiches les plus consultées : le maire OPJ, les dépôts sauvages, les troubles du voisinage, la divagation d'animaux et la mécanique sauvage. Les dernières nouveautés de Gend'élus portent sur la lutte contre le narcotrafic et les actes antireligieux, ainsi que sur la sécurité routière.

Plus d'informations sur https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendelus

RUBANS DU PATRIMOINE

LES LAURÉATS DÉVOILÉS !



La glacière à Vanves

Organisé par la FFB, la Fondation du patrimoine, l'AMF, le GMH et la Fédération nationale des Caisses d'Épargne, les Rubans du patrimoine distinguent les communes et intercommunalités pour leurs opérations de restauration et de valorisation du patrimoine non classé. Pour cette 32e édition, 93 dossiers éligibles ont été examinés selon des critères de qualité architecturale, de matériaux et de retombées sociales, culturelles et économiques. Six prix nationaux récompensent Albepierre-Bredons (église de Bredons), Saint-Pierre-en-Auge (aile sud de l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives), Nouméa (immeuble « La France Australe »), Vanves (glacières-chapelle du parc Pic), Romans-sur-Isère (maison du Mouton) et Baugé-en-Anjou (ancien tribunal de Grande Instance). 11 prix régionaux et 37 prix départementaux complètent le palmarès.

Découvrez les lauréats sur www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr/les-laureats

SOLIDARITÉ

TÉLÉTHON 2026



Les 4 et 5 décembre 2026, le Téléthon célébrera sa 40e édition, un rendez-vous majeur de mobilisation contre les maladies rares. Depuis 1987, cette aventure collective contribue à faire avancer la recherche et à améliorer la vie des personnes malades et de leurs familles.

Chaque année : 260 000 bénévoles, 13 000 communes et 59 000 associations locales se mobilisent partout en France. Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer aux côtés de l'AFM-Téléthon, en organisant des animations, en relayant la campagne et en encourageant les dons. Elles peuvent mobiliser les acteurs locaux et sensibiliser les habitants. Pour cette édition, chacun peut participer à cette mobilisation solidaire.

Plus d'informations sur www.afm-telethon.fr

SANTÉ

MOIS SANS TABAC 2026



En novembre 2026, le Mois sans tabac revient pour une nouvelle édition de cette campagne nationale de prévention. Les collectivités locales sont invitées à relayer la mobilisation, à proposer des actions de proximité et à faciliter l'accès aux ressources d'accompagnement. Depuis 2016, le dispositif repose sur un défi collectif : arrêter de fumer pendant 30 jours. Kit d'aide à l'arrêt, application, événements locaux et accompagnement téléphonique par des tabacologues au 39 89, permettent de bénéficier d'un soutien personnalisé. Depuis sa création, déjà 1,6 million de personnes se sont inscrites. ***Plus d'informations sur www.mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr***

OCTOBRE ROSE 2026

À l'occasion d'Octobre Rose 2026, l'AMF s'associe à l'association Ruban Rose pour renforcer l'information sur le cancer du sein et rappeler



l'importance du dépistage. Lancée le 30 septembre, la campagne invite à mieux s'informer et à agir en faveur d'une détection précoce de la maladie. Les communes et intercommunalités peuvent accompagner cette mobilisation au plus près des habitants, notamment en relayant les messages et les outils de Ruban Rose dans leurs supports d'information et lors d'actions locales. Elles peuvent ainsi contribuer à faire connaître les dispositifs de dépistage et les ressources disponibles. ***Plus d'informations sur https://www.cancerdusein.org/***

CONCOURS

LAURÉATS DES PRIX ANACEJ

Les Prix Anacej valorisent chaque année les initiatives menées par des enfants et des jeunes au sein des collectivités. Pour cette nouvelle édition, 12 projets ont été distingués pour leur contribution à la participation citoyenne et à l'action locale. Le Grand Prix, décerné ex æquo, récompense le CMJ de Mamoudzou pour son projet « Préservation de la Mangrove » et le CMJ de Mtsamboro pour « Des Racines pour Demain » (976). D'autres projets ont été distingués dans les domaines de l'égalité, de l'engagement citoyen, du développement durable, de la mémoire et de la participation à la décision.

Plus d'informations sur www.anacej.fr

NUMÉRIQUE

LABEL VILLES INTERNET

Depuis plus de 20 ans, le label national, Territoires villes et villages Internet, valorise les collectivités qui font du numérique un outil au service de leurs habitants. Ouvert aux communes de toutes tailles, il récompense les initiatives favorisant l'accès aux services numériques, l'inclusion et la participation citoyenne. Soutenu par plusieurs ministères, ce label unique en France a déjà distingué près de 2 000 communes. L'édition 2026 met à l'honneur 213 collectivités pour leurs actions en faveur d'un numérique local accessible et responsable. Il témoigne de la diversité des projets numériques locaux.

Plus d'informations sur www.villes-internet.net

Une lourde charge pour les petites communes

Les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (PCS et PICS) pourraient bientôt devenir obligatoires pour toutes les communes et intercommunalités.

Alors que le projet de loi de modernisation de la Sécurité civile envisage cette généralisation, l'AMF s'active pour défendre une approche réaliste et adaptée aux capacités des collectivités et éviter une charge administrative disproportionnée pour les communes de moins de 1 000 habitants, tout en garantissant la sécurité des populations.

Les PCS sont aujourd'hui obligatoires uniquement pour les communes soumises à un plan de prévention des risques (PPR) approuvé ou prescrit. 22 000 communes sont aujourd'hui soumises à cette obligation et un peu plus de 17 000 communes sont dotées de PCS ; et 80 % des 5 000 communes n'ayant pas répondu à l'obligation ont moins de 1 000 habitants. Pourtant, le projet de loi issu du Beauvau de la Sécurité civile pourrait étendre cette obligation à l'ensemble des communes. Une mesure qui, si elle était appliquée sans adaptation, pèserait lourdement sur les petites collectivités.

Les PCS et PICS sont des outils essentiels pour anticiper et organiser la réponse aux crises majeures : ils permettent de définir l'exposition de la commune aux risques majeurs, les rôles de chacun, l'alerte de la population, les moyens à mobiliser et les procédures d'urgence.

Cependant, leur élaboration nécessite du temps, des compétences et des moyens que toutes les communes, surtout les plus petites, ne possèdent pas toujours. La responsabilité pénale des élus est aussi très souvent recherchée à partir des contenus de ces plans, un maire n'appliquant pas les mesures indiquées dans les PCS verra sa responsabilité systématiquement engagée.

L'AMF plaide pour que cette mesure soit modulée en fonction des réalités territoriales, afin de ne pas alourdir inutilement les petites communes. Elle prône ainsi une obligation ciblée : réserver l'obligation de PCS aux communes réellement en capacité de se doter d'un tel outil, en fonction de leur taille et de leurs moyens humains. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, l'AMF milite pour la création de PCS simplifiés, adaptés à leurs spécificités et à leurs contraintes. Ces documents devraient être moins exigeants en termes de contenu, tout en permettant d'organiser la réponse aux crises, collégialement avec les acteurs en charge de la sécurité (préfecture, SDIS, associations agréées de sécurité civile, forces de l'ordre…). La généralisation des PCS et PICS doit être adaptée aux réalités territoriales. ***Retrouver la rubrique Risques et crises sur https://www.amf.asso.fr***

RETRAITE DES ÉLUS LOCAUX

L'AMF INTERPELLE LA MINISTRE

En septembre 2026, l'AMF a saisi la ministre chargée des Collectivités territoriales afin d'alerter sur les difficultés susceptibles d'être rencontrées par les élus locaux en matière de retraite. Elle pointe notamment les conséquences de la réforme de l'Ircantec, entrée en vigueur le 1er août 2026, mise en œuvre sans concertation préalable et susceptible de conduire certains élus à cotiser sans acquérir de nouveaux droits. L'Association demande également une clarification rapide des modalités d'application de la majoration de durée d'assurance créée par la loi du 22 décembre 2025, dont le décret est toujours attendu. Enfin, à l'approche de l'entrée en vigueur des nouvelles règles de cumul emploi-retraite au 1er janvier 2027, elle appelle à ce que les spécificités des mandats locaux soient pleinement prises en compte et sollicite l'ouverture d'une concertation avec les représentants des élus locaux.

ACCÈS AUX SOINS

L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL DE L'ARS RENFORCÉ

Le décret du 1er août 2026 renforce la reconnaissance institutionnelle et fonctionnelle de l'échelon départemental des ARS, répondant à une demande portée fermement par l'AMF. Il confie de nouvelles missions aux ARS pour améliorer la lisibilité de leur action et en faire l'interlocuteur naturel des élus et des préfets.

Le texte prévoit également la création d'un comité de l'accès aux soins de premiers recours, présidé par le préfet de département, le président du conseil départemental et le DD ARS. Les présidents d'EPCI et au moins cinq représentants des maires y sont associés. Le comité dressera le bilan des besoins d'offre de soins, proposera des solutions et pilotera un « guichet unique départemental d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé ». Frédéric Chéreau, co-président de la commission santé de l'AMF, a participé à la première rencontre nationale des DD ARS pour faire reconnaître l'accompagnement global des communes.

Dématérialisation des certificats de décès

CertDC, nouveau téléservice, permet aux communes de recevoir de manière sécurisée et instantanée les volets administratifs des certificats de décès, d'accélérer les procédures et de réduire les risques d'erreur liés au traitement papier. L'abonnement, gratuit, est obligatoire avant le 1er janvier 2027, mais peut engendrer des frais si la commune souhaite intégrer les données du certificat de décès au logiciel d'état civil. ***Assistance : support.hubee@numerique.gouv.fr et dgs-certdc@sante.gouv.fr***

Loi RIPOST

La loi du 18 août 2026 renforce les mesures contre les installations illicites de la communauté itinérante. L'art. 21 établit automatiquement l'atteinte à la salubrité, à la sécurité et à la tranquillité publiques en cas de branchement sans autorisation aux réseaux d'eau ou d'électricité, ou d'installation sur un terrain sans collecte des déchets.

L'art. 22 porte de 7 à 14 jours le délai d'application de la mise en demeure de quitter les lieux sur l'ensemble de la commune concernée afin d'éviter une réinstallation ultérieure sur la même commune.

DIFE des élus

À compter du 01/12/2026, de nouvelles avancées renforçant les droits des élus locaux entreront en vigueur. L'arrêté du 28 août 2026 augmente le crédit annuel des élus de 400 à 600 €, l'alimentation des droits sera automatique, relève le plafond des crédits non utilisés de 800 à 1 200 € et le plafond du coût horaire des frais pédagogiques de formation de 80 à 100 € hors taxes. Le nombre maximal de participants par session est porté de 15 à 25 stagiaires.

Lutte contre les arnaques à domicile

Face aux arnaques récurrentes dans le dépannage à domicile, la DGCCRF met à disposition des collectivités une campagne nationale de prévention facilement relayable auprès des habitants. Serrurerie, plomberie, chauffage ou électricité : certains professionnels peu scrupuleux profitent de situations d'urgence pour surfacturer leurs interventions ou imposer des travaux injustifiés. Les personnes âgées et les publics vulnérables sont particulièrement exposés. Les communes, comme cela a été fait à Rennes, peuvent diffuser des messages simples : exiger un devis, vérifier l'existence de l'entreprise, conserver les pièces remplacées et privilégier les recommandations de son assureur ou de proches. En cas de tentative d'escroquerie, de comportement suspect ou de menace, les administrés doivent alerter sans délai la police municipale et/ou composer le 17. L'AMF encourage les élus à s'appuyer sur ce dispositif pour renforcer la protection de leurs administrés face à ces fraudes du quotidien. ***Téléchargez le kit de communication de la DGCCRF sur https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/comprendre-la-dgccrf***

Données financières des collectivités

Disponibles sur un portail dédié, les données financières individuelles des collectivités permettent d'analyser les principaux équilibres des budgets exécutés (chiffres clés, autofinancement, endettement, fiscalité...) sur plusieurs années et de les comparer à la moyenne de leur strate. Elles sont désormais actualisées avec l'exercice 2025.
À consulter sur www.impots.gouv.fr, rubrique « Comptes individuels des collectivités »

Une IA au service des adhérents



L'AMF met à la disposition de ses adhérents un outil d'intelligence artificielle capable de répondre à leurs questions en s'appuyant exclusivement sur les publications et documents de référence de l'Association : le Guide du maire, le Guide du président, le Guide des secrétaires généraux de mairie 2026, le Guide du maire employeur, le Guide gestion des risques... Il permet de trouver rapidement une information, d'obtenir une réponse personnalisée et d'accéder directement aux documents sources 24h/24. ***Accès à partir de www.amf.asso.fr***

Maires et gendarmes renforcent leurs liens

Les membres des instances dirigeantes de l'AMF (Bureau, Comité directeur et présidents d'associations départementales), la commission Sécurité de l'AMF et des représentants de la Gendarmerie nationale se sont retrouvés, le mardi 6 octobre à la caserne des Célestins de la Garde républicaine, pour une matinée de travail consacrée aux enjeux de sécurité et au renforcement de la coopération entre les maires et la Gendarmerie nationale.
Cette rencontre intervient dans un contexte de fortes préoccupations des élus et des citoyens en matière de sécurité, de délinquance et d'incivilités.

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 449 | Gratuit
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Crédits photographiques : © Ville de Cannes, p. 1, © AdobeStock, p. 1, p. 2, p. 3, p. 6 ; © AMF, p. 4, p. 6, © Olivier-Yves LAGADEC, p. 4.



LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 449 D'OCTOBRE 2026

Enquête. Cybersécurité : parer les multiples menaces.
Sécurité civile. Élaborer un plan intercommunal de sauvegarde.
Pratique. Fonction publique territoriale : mode d'emploi des élections professionnelles de 2026.
Statut de l'élu. Tout savoir sur les nouvelles mesures.
Votre mandat. Indemnités de fonction : des arbitrages complexes.



108e Congrès des maires : préparez votre programme

Le 108e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité se tiendra du 24 au 26 novembre à Paris, sur le thème « Regagnons nos libertés ». Il sera précédé, le 23 novembre à Issy-les-Moulineaux, par la Rencontre des élus d'Outre-mer. Cette édition accordera une place particulière aux nouveaux élus, avec plus de 80 débats, forums et ateliers consacrés aux enjeux du mandat.

Des parcours thématiques pour construire son programme

Le programme s'organise autour de parcours thématiques permettant de suivre un fil cohérent sur plusieurs séquences : statut et protection de l'élu ; finances et moyens d'agir ; les fondamentaux du mandat ; intercommunalité ; transition écologique ; maire employeur et ressources humaines ; services à la population et démographie ; cohésion sociale et citoyenneté ; ruralité ; urbanisme, aménagement et habitat ; sécurité et tranquillité publique ; numérique, IA et données ; risques et crises ; Europe et international ; communication publique locale, etc. Ces parcours permettront à chacun de cibler les sujets correspondant à ses priorités. Le programme a également été conçu pour faciliter les déplacements, avec plusieurs séquences pouvant être suivies dans une même salle. Certains formats sont par ailleurs proposés à plusieurs reprises au cours du Congrès. ***Inscriptions et informations pratiques sur https://www.amf.asso.fr/m/cong_faq/#cat-3. Le programme actualisé est disponible en ligne afin de préparer sa venue et de sélectionner les débats, forums, ateliers et parcours souhaités sur www.amf.asso.fr***